

INSCRIPTION CRFPA DE DERNIERE MINUTE HORS E-CANDIDAT

2023-2024

Attention, l'établissement sera fermé durant la période des vacances de Noël, soit du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024. Il ne sera donc pas possible de nous joindre ou de vous rendre dans nos locaux.

Vous n'avez fait encore aucune démarche pour vous inscrire et l'application eCandidat est fermée. Vous pourrez néanmoins vous inscrire AVANT LE 31 DECEMBRE dernier délai en suivant les indications suivantes :

Paiement de la CVEC

Vous devez vous acquitter de la « Contribution vie Etudiante et Campus » sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Attention, le site du CROUS fait chaque année une mise à jour de son site et ce service n'est plus disponible durant quelques jours en fin d'année civile. N'attendez donc pas la dernière minute pour régler la CVEC.

Une quittance ou attestation vous sera délivrée, elle sera obligatoire dans le processus d'inscription et il faudra la fournir avec votre dossier d'inscription papier.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://cvec-info.nuonet.fr/la-cvec.html>

Dossiers d'inscription format papier :

1° Le dossier d'inscription administrative est à télécharger sur le site de l'IEJ. Vous devez le remplir et y insérer toutes les pièces justificatives demandées. A télécharger, le [dossier](#), les [annexes](#), [imprimé fixation image](#), [pièces justificatives](#).

2° Le dossier d'inscription à l'examen est [à télécharger](#) également sur le site de l'IEJ.

3° La fiche de choix des épreuves est à envoyer par mail à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr avant le 30 avril .
Téléchargez la [fiche de choix des épreuves](#).

Paiement des droits d'inscription et des frais pédagogiques

Les paiements doivent intervenir obligatoirement **avant le 31 décembre par carte bancaire ou par virement :**

- 1 paiement de 243 euros pour une inscription principale à l'université de Franche-Comté. Si vous avez déjà une inscription principale à l'Université de Franche-Comté en 2023-2024, vous réglerez la somme de 159 euros.
- 1 paiement de 300 euros correspondant aux frais pédagogiques.

Vous trouverez, ci-dessous, les références bancaires pour le paiement en ligne :

- Si vous optez pour la carte bancaire :
https://applications.univ-fcomte.fr/PAIEMENTENLIGNE_WEB/FR/TPEV.awp en complétant tous les champs et en précisant « paiement des droits d'inscription SJEPEG » ou « paiement des frais pédagogiques SJEPEG ». Pour finaliser la transaction, indiquez le code « 1789 ».
- Si vous optez pour le virement, précisez bien « scolarité SJEPEG »

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1250	0000	0010	0257	708
						BIC (Bank Identifier Code)
						TRPUFRP1

Renvoyez les preuves de paiement avec vos dossiers.

AVIS IMPORTANT : En fonction des établissements bancaires, le délai de paiement peut prendre 1 à 4 jours. Or, les 2 règlements doivent être enregistrés avant le 31 décembre. Par conséquent, ne vous y prenez pas à la dernière minute au risque de voir votre inscription rejetée définitivement.

Transmettre votre dossier d'inscription avant le 31 décembre, cachet de la poste faisant foi, à UFR SJEPEG - IEJ, 45 D avenue de l'observatoire 25030 Besançon Cedex

Attention, en raison du réveillon, certains bureaux de poste peuvent être fermés. A vous de prendre vos dispositions pour déposer vos dossiers dans les délais.

Insérer dans votre enveloppe :

- votre dossier d'inscription administrative avec toutes les pièces justificatives demandées
- votre dossier d'inscription à l'examen avec toutes les pièces justificatives demandées
- éventuellement la fiche de choix des épreuves. Si cette pièce n'est pas transmise, vous aurez la possibilité de nous la renvoyer avant le 30 avril, dernier délai à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr
- Les 2 tickets de paiement en ligne (carte bancaire ou virement).
- L'attestation de CVEC

Contrôle de l'inscription

Les inscriptions seront contrôlées dès la réouverture de l'établissement. En fonction du nombre de dossiers reçus, le contrôle et la saisie de votre dossier peuvent prendre du temps et nous ne serons pas en mesure de répondre au téléphone sur ce point. Vous recevrez un message électronique lorsque votre dossier sera traité.

Les dossiers incomplets ou hors délai seront systématiquement et définitivement rejetés.